

# COMPTE RENDU REUNION DU COMITE DIRECTEUR

6 JUILLET 2004 à HAGENTHAL LE HAUT

## Membres présents:

- WIEDERKEHR Denis, Attenschwiller
- TROENDLE Catherine, Ranspach-le-Bas  
(arrivée lors des points divers)
- STRIBY Frédéric, Michelbach le Bas
- BUBENDORFF Catherine, Ranspach-le-Haut
- MEYER Bernard, Hagenthal-le-Bas
- BROGLIN André, Ranspach-le-Bas
- UEBERSCHLAG André, Knoeringue
- BAUMGARTNER Paul, Wentzwiller
- LOPEZ Serge, Wentzwiller
- RATTE Emmanuel, Ranspach-le-Haut
- MULLER Hubert, Liebenschwiller
- SEVERAC Michel, Michelbach-le- Haut
- WOLGENSINGER André, Michelbach-le-  
Haut
- FANINGER René, Folgensbourg
- DREYER Bernard, Hagenthal-le-Haut
- COULOT Michèle, Hagenthal-le-Haut
- HISSLER Claude, Neuwiller
- MULLER Antoine, Leymen
- OSER Bernard, Leymen
- WOLFARTH Denise, Michelbach-le- Bas
- UEBERSCHLAG Jean-Pierre, Président

## Assistent:

- MIESCH Frédérique, Agent de Développement
- HOFFER Anne, Agent de Développement

## Ordre du jour :

I/ Approbation du PV du 14 juin 2004 à Neuwiller

### II/ Commission Environnement

- 1) Attribution de l'étude Gerplan
- 2) Rapport annuel du service des éliminations des déchets 2003
- 3) Opération Composteurs
- 4) Opérations Petit Patrimoine :

### III/ Commission Affaires Financières

- 1) Décisions modificatives n° 5 (Budget Primitif Principal), n° 2, 3 et 4 (Budget Primitif Annexe)
- 2) Réductions OM

### IV/ Coopération intercommunale

- 1) Approbation de la charte du Pays

### V/ Divers

Monsieur Bernard DREYER, Maire de Hagenthal-le-Haut souhaite la bienvenue aux membres du Comité Directeur. Monsieur le Président s'associe aux salutations et remercie la municipalité de Hagenthal-le-Haut de son accueil. Il prie d'excuser l'absence de Messieurs SCHMITT Fernand, UEBERSCHLAG Bernard, ROTH Fernand et DELMOND Max et précise que Madame Catherine TROENDLE nous rejoindra au cours de la séance.

Il demande l'autorisation aux membres du comité directeur d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour du présent conseil :

- Délibération modificative n°6 du budget principal
- Convention de financement conseil général - Interreg - étude Gerplan

Aucune opposition n'étant faite, les points sont ajoutés à l'ordre du jour.

### **I. Approbation du PV du Comité Directeur du 14 Juin 2004 à Neuwiller**

Aucune autre remarque n'étant formulée, l'assemblée approuve à l'unanimité le procès verbal du Comité Directeur cité.

### **II. Commission Environnement**

#### **1. Attribution de l'étude GERPLAN**

Monsieur le Président rappelle que 13 bureaux d'études ont été sollicités pour nous remettre une offre. Seuls 4 bureaux d'études ont déposé une offre. Après contact avec les intercommunalités voisines également intéressées par la démarche GERPLAN, il a été proposé de retenir le bureau d'études WAECHTER. Le coût de mission est fixé à 33 886.34 € HT.

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG,

**OUI** les explications de Madame Anne HOFFER,

**VU** l'avis des commissions d'appel d'offres du 14 juin 2004 et du 6 juillet 2004

**LE COMITE DIRECTEUR**, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché à procédure adaptée relative à l'étude du GERPLAN sur le territoire de la Communauté de Communes Porte du Sundgau avec le bureau d'études WAECHTER domicilié à Fulleren pour un montant HT de 33 886.34 €.

**CHARGE** le Président de régler les modalités nécessaires et de présenter les demandes de subvention relatives à cette étude auprès des différents partenaires

Monsieur Hissler s'interroge sur les capacités de ce bureau d'études à conduire cette étude de manière apolitique au vu de l'engagement politique de son dirigeant. Il lui est répondu que les communes de la comcom ont déjà été amenées à travailler avec ce bureau d'études et qu'aucun problème n'a jamais été rencontré.

Monsieur STRIBY se demande s'il dispose du personnel suffisant étant donné qu'il devra mener de manière parallèle 3 GERPLANS, il lui est répondu par l'affirmative.

#### **2. Rapport annuel du service d'élimination des déchets ménagers**

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG,

**OUI** les explications de Madame Anne HOFFER,

**VU** le décret 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

**LE COMITE DIRECTEUR**, à l'unanimité,

**APPROUVE** la présentation du rapport annuel 2003 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets concernant la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau,

**CHARGE** le Président de tenir à la disposition du public ledit rapport ainsi que sa diffusion dans les communes pour prise de connaissance dudit document

### 3. Opération Petit Patrimoine

**OUI** les explications de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG,

**OUI** les explications de Anne HOFFER, Agent de Développement,

**VU** la Charte Intercommunale de Développement révisée, adoptée par le Comité Directeur le 25 septembre 2001, et notamment la fiche d'action n°1 "Soutien à de petites opérations de rénovation du petit patrimoine" du programme d'actions 2004 approuvé par le Comité Directeur le 30 mars 2004

**LE COMITE DIRECTEUR**, à l'unanimité,

**AUTORISE** la Communauté de Communes à prendre la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des six opérations de restauration du petit patrimoine suivantes :

- Restauration de la Croix des missions - Parcelle 163 à Ranspach-le- Bas
- Restauration de la Croix des missions - parcelle 94 à Ranspach-le- Bas
- Déplacement et rénovation d'une fontaine à Folgensbourg
- Restauration d'un calvaire derrière l'église - Michelbach-le-Haut
- Restauration du Calvaire Kueny à Michelbach-le-Haut
- Restauration d'un Monument Funéraire à Michelbach-le-Haut

**AUTORISE** le Président à signer une convention de financement avec chacune des communes,

**CHARGE** le Président de régler toutes les formalités nécessaires.

### 4. Opération Composteurs

Monsieur le Président expose que le conseil général n'a pas souhaité accorder à la comcom une aide pour l'acquisition de composteurs individuels au motif que la somme totale de l'opération n'était pas assez élevée. Il est donc soumis à l'approbation du comité directeur un nouveau plan de financement prévoyant une aide de l'ADEME, le reliquat à la charge de la comcom serait d'environ 1300 €.

**OUI** les explications de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG,

**OUI** les explications de Anne HOFFER, Agent de Développement,

**VU** la délibération du comité directeur en date du 8 décembre 2003 décidant du principe de réaliser une opération Composteurs individuels en vue de permettre l'équipement des foyers et précisant le montage financier de l'opération

**CONSIDERANT** l'absence de soutien du conseil général pour cette opération et la possibilité d'intervention de l'ADEME,

**LE COMITE DIRECTEUR**, à l'unanimité,

**FIXE** le plan de financement comme suit :

Participation des particuliers	: 1 700 €
Subventions	: 300 €
Participation Communauté de Communes	: 1 300 €

**CHARGE** le Président de régler toutes les formalités nécessaires et de présenter les demandes de subvention afférentes à cette opération aux éventuels partenaires.

**CHARGE** le Président de passer commande desdits composteurs et de régler toutes modalités utiles

### 5. Convention de financement pour le GERPLAN avec le Conseil Général

**OUI** les explications de Madame Anne HOFFER précisant que le Conseil Général du Haut -Rhin a été retenu au titre du Programme Interreg III b et qu'il dispose d'une enveloppe financière susceptible d'être employée pour le financement des études GERPLAN,

**VU** le projet de convention proposé par le Conseil Général prévoyant le plan de financement suivant :

- Communauté de Communes Porte du Sundgau :  
20% du montant Ht de l'étude : 6 777.27 €
- Conseil Général du Haut - Rhin  
35% du montant Ht de l'étude : 11 860.22 €

- Europe - Interreg

45 % du montant Ht de l'étude : 15 248.85 €

**Le Comité Directeur, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de financement de l'étude GERPLAN à intervenir avec le Conseil Général du Haut-Rhin

**CHARGE** Monsieur le Président de régler toutes modalités utiles

### III/ Commission Affaires Financières

#### 1. Décision modificative n°5 du budget principal

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG expliquant que des communes ont décidé de déléguer à la Communauté de Communes Porte du Sundgau la maîtrise d'ouvrage pour la rénovation du petit patrimoine,

**VU** la nécessité de procéder à l'individualisation des opérations figurant au compte travaux pour tiers,

**LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'effectuer les décisions modificatives suivantes sur la section Investissement du budget principal 2004 de l'EPCI :

Désignation	Dépenses	Recettes
D 458 111 : Travaux tiers	- 23 050.00 €	
D 458 117 : Travaux tiers MICHELBACH LE HAUT	5 350.00 €	
D 458 118 : Travaux tiers RANSPACH LE BAS	4 000.00 €	
D 458 119 : Travaux Tiers FOLGENSBOURG	16 300.00 €	
R 458 211 : Participation Tiers		- 23 050.00 €
R 458 217 : Participation Tiers MICHELBACH LE HAUT		5 350.00 €
R 458 218 : Participation Tiers RANSPACH LE BAS		4 000.00 €
R 458 219 : Participation Tiers FOLGENSBOURG		16 300.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 600.00 €</b>	<b>2 600.00 €</b>

**CHARGE** le Président d'effectuer toutes les modalités nécessaires.

#### 2. Décision modificative n°6 - Budget principal

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG,

**VU** la demande du Trésorier

**LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'effectuer les décisions modificatives suivantes sur la section Fonctionnement du budget principal 2004 de l'EPCI :

Désignation	Dépenses	Recettes
D 6288 : autres services	36 000.00 €	
D 6574 : subvention fonctionnement organisme droit privé	- 36 000.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	

**CHARGE** le Président d'effectuer toutes les modalités nécessaires.

#### 3. Décision modificative N° 2 - Budget annexe

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG précisant que des travaux sont à effectuer sur la plate forme de déchets verts de Folgensbourg suite à la chute d'un arbre et que ceux-ci seront pris en charge par les assurances,

**LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'effectuer les décisions modificatives suivantes sur la section Fonctionnement du budget annexe 2004 de l'EPCI :

Désignation	Dépenses	Recettes
D 61558 : Autres biens mobiliers	1 500.00€	
R 778 : autres produits exceptionnels		1 500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1500.00 €</b>	<b>1500.00 €</b>

**CHARGE** le Président d'effectuer toutes les modalités nécessaires.

#### 4. Décision modificative N°3 - budget annexe

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG rappelant que le comité directeur a décidé d'autoriser l'action Composteur Individuel

**LE COMITE DIRECTEUR**, à l'unanimité,

**DECIDE** d'effectuer les décisions modificatives suivantes sur la section Fonctionnement du budget annexe 2004 de l'EPCI :

Désignation	Dépenses	Recettes
D 6031 : Variation stock matières premières	2 900.00 €	
D 6218 : autre personnel extérieur	4 00.00 €	
R 741 : Subventions d'exploitation		1 300.00 €
R 774 : Subventions exceptionnelles		300.00 €
R 778 : Autres produits exceptionnels		1 700.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 300.00 €</b>	<b>3 300.00 €</b>

**CHARGE** le Président d'effectuer toutes les modalités nécessaires.

#### 5. Décision modificative N°4 - Budget annexe

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG,

**VU** la demande du trésorier,

**LE COMITE DIRECTEUR**, à l'unanimité,

**DECIDE** d'effectuer les décisions modificatives suivantes sur la section Investissement du budget annexe 2004 de l'EPCI :

Désignation	Dépenses	Recettes
D 2153 : Installations caractères spécifiques	6 000.00 €	
D 2158 : Autres matériels et outillages	- 6 000.00 €	
R 28153 : Amortissement installations spécifiques		19 400.00 €
R 28154 : Amortissement matériel industriel		- 19 400.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

**CHARGE** le Président d'effectuer toutes les modalités nécessaires.

#### 6. Réductions OM

**OUI** l'exposé de Madame Anne HOFFER,

**LE COMITE DIRECTEUR**, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder les réductions suivantes :

LIEBENSWILLER

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
JAEGER Christophe	18a rue du Schoeren	68220	LIEBENSWILLER	2003 bord. 38 n°139	43.20 €	Double facturation
					<b>43.20 €</b>	

RANSPACH LE BAS

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
LEGENDRE Bernard	44 rue principale	68480	FISLIS	2003 bord21 N°71	129.60 €	Double facturation
					129.60 €	

**CHARGE** le Président d'effectuer toutes les modalités nécessaires.

## 7. Réductions OC

**OUÏ** l'exposé de Madame Anne HOFFER,  
**LE COMITE DIRECTEUR**, à l'unanimité,  
**DECIDE** d'accorder les réductions suivantes :

MICHELBACH LE HAUT

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
Inst. Sanitaire Schilling	6 rue de la forge	68220	MICHELBACH LE HAUT	2003 bord. 37 n°138	36,00 €	CESSATION
					36,00 €	

**CHARGE** le Président d'effectuer toutes les modalités nécessaires.

## IV/ Coopération intercommunale

### 1. approbation de la charte du Pays de St Louis

Suite à l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale des cantons de Huningue et Sierentz en 1998, les élus des deux cantons ont souhaité poursuivre leurs travaux communs, plus particulièrement en matière d'aménagement du territoire pour la mise en œuvre de ce document d'urbanisme.

Le Syndicat Mixte pour le SCOT a par conséquent décidé de profiter de l'opportunité de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) de 1999 pour s'engager dans un projet de création d'un « Pays », avec comme périmètre celui des cantons de Huningue et Sierentz.

En 2000, des études préparatoires ont été menées et par arrêté en date du 20 février 2001, Monsieur le Préfet de Région a fixé le périmètre d'étude comme indiqué ci-dessus. Il est précisé qu'en suite à l'adhésion de la commune de Dietwiller à la communauté de communes de l'Île Napoléon, celle-ci ne fait plus partie d'une intercommunalité membre du Syndicat Mixte et par conséquent du futur périmètre définitif du Pays.

Par ailleurs, il est rappelé que suite à un arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2002, le Syndicat Mixte est compétent en matière d'adoption et de mise en œuvre de la charte de Pays sur le territoire des collectivités membres.

En 2002 ont été mis en place quatre groupes de travail thématiques regroupant les forces vives du territoire. Ces commissions ont contribué à l'élaboration de la Charte en participant activement à la définition des forces et faiblesses du territoire et à la mise en exergue des enjeux pour le futur.

Le diagnostic territorial a été validé par le Comité Directeur du Syndicat le 19 mai 2003. Le 16 septembre de la même année, les orientations stratégiques ont été présentées à l'ensemble des commissions thématiques.

Le 30 janvier 2004 a été officiellement installé le Conseil de Développement du Pays. Il s'agit d'un « Conseil Economique et Social local », dont la composition s'apparente globalement à celle des commissions thématiques. Ce conseil et/ou son comité de pilotage s'est réuni à six reprises entre janvier et avril 2004, afin de rendre un avis sur la charte de Pays. Cet avis positif a été émis le 29 avril 2004, en séance plénière.

Le Conseil de Développement ainsi que plusieurs partenaires institutionnels (CCI, Conseil Général, Conseil Régional, DRAC, ANPE, etc.) ont formulé un certain nombre de remarques, et pour certains ont proposé des contributions écrites permettant d'actualiser ou d'enrichir le document.

Il a été proposé, dans un souci de qualité et de pertinence, de procéder à une réécriture partielle de la Charte par l'ADAUHR, en y intégrant les contributions et remarques les plus pertinentes des partenaires évoqués plus haut. Le Bureau du Syndicat Mixte, réuni le 13 mai 2004, a autorisé M. le Président à signer la Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation de cette mission.

L'adoption de la charte de Pays permettra d'engager les négociations avec l'Etat et la Région pour la signature d'un contrat de Pays avant la fin de l'année.

Le Comité Directeur du Syndicat Mixte pour le SCOT des cantons de Huningue et Sierentz a adopté la charte par délibération en date du 07 juin 2004. Il appartient désormais également aux trois communautés membres de se prononcer.

**VU** l'exposé de Monsieur le Président,

**VU** la charte du pays de St Louis et des Trois frontières

**LE COMITE DIRECTEUR**, à l'unanimité

**ADOpte** la charte de développement et le périmètre du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières

**CHARGE** le Président de régler toutes modalités utiles

#### **V/ Divers**

La communauté de Communes ainsi que les maires ont été destinataires d'un courrier émanant de l'association la Ronde des Fêtes concernant la publication d'un guide sur les modalités d'organisation d'une fête, les conseils pratiques, les adresses utiles. Le président propose de faire travailler la commission services aux habitants en vue de définir les modalités d'implication de la comcom.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune remarque n'étant formulée, le président clôt la séance à 20h30 et propose aux participants de boire le verre de l'amitié offert par la municipalité de Hagenthal-le-Haut.